## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du d	ocument	ı	and the second	I.2 Type d'Opé	I.2 Type d'Opérateur				
BE-BIO-05.056-00	00846.2024.001	ļ		☑ Opérateur	☑ Opérateur				
				Groupe d'	nnérateurs				
		;	12.00	_ Groupe u	speracears				
		!							
		Į.							
I 3 Onérateur ou	groupe d'onérateur	<u> </u>		I A Autorité co	I A Autoritá compátante ou Autoritá / Organismo do contrôlo				
	<u>-</u>				, , ,				
			0 ,				BE		
rays	Deigique	Code 130	) DE	Pays	Deigique	Code 130	DE		
I.5 Activité ou ac	ctivités de l'opérateur	r ou du group	e d'opérateurs	•					
- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1									
I.6 Catégorie ou	catégories de produi	ts visées à l'ar	ticle 35, paragraphe 7,	du règlement (U	E) 2018/848 du Par	lement européen et du	ı Conseil et		
(-)									
^									
– producti	on biologique avec u	Tie production	i non biologique						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
Le présent docu convient) satisfa	ment est délivré cont it aux exigences dud	formément au	ı règlement (UE) 2018/	848 et certifie qu	e l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs (c	hoisir ce qui		
Le présent docu convient) satisfa	ment est délivré cont it aux exigences dud	formément au lit règlement.	ı règlement (UE) 2018/	848 et certifie qu	e l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs (o	choisir ce qui		
Le présent docu convient) satisfa I.7 Date, lieu	ment est délivré conf it aux exigences dud	formément au lit règlement.	ı règlement (UE) 2018/	848 et certifie qu	e l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs (c	hoisir ce qui		
	ment est délivré coni uit aux exigences dud 30 avril 2024	Nom et	règlement (UE) 2018/ Comité du Lait		$\rightarrow$	groupe d'opérateurs (o	choisir ce qui 30/07/2025		
I.7 Date, lieu	30 avril 2024 16:00:33 +02			I.8 Validité	$\rightarrow$				
I.7 Date, lieu	30 avril 2024	Nom et		I.8 Validité	$\rightarrow$				
I.7 Date, lieu	30 avril 2024 16:00:33 +02 (Europe/Luxem	Nom et		I.8 Validité	$\rightarrow$				
I.7 Date, lieu Date	30 avril 2024 16:00:33 +02 (Europe/Luxem bourg)	Nom et		I.8 Validité	$\rightarrow$				
I.7 Date, lieu Date	30 avril 2024 16:00:33 +02 (Europe/Luxem bourg)	Nom et		I.8 Validité	$\rightarrow$				
I.7 Date, lieu Date	30 avril 2024 16:00:33 +02 (Europe/Luxem bourg)	Nom et		I.8 Validité	$\rightarrow$				
	I.3 Opérateur ou Nom Adresse Pays I.5 Activité ou ac • Production  I.6 Catégorie ou méthodes de pro • (a) Végétaux e Méthode c – producti	Nom Devillez Dominiqu Adresse Bonnerue 15 6800 I Pays Belgique  I.5 Activité ou activités de l'opérateur • Production  I.6 Catégorie ou catégories de produi méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux r Méthode de production:	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs  Nom Devillez Dominique  Adresse Bonnerue 15 6800 Libramont-Cl Pays Belgique Code ISC  I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du group  • Production  I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'ar méthodes de production  • (a) Végétaux et produits végétaux non transform Méthode de production:	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs  Nom Devillez Dominique  Adresse Bonnerue 15 6800 Libramont-Chevigny  Pays Belgique Code ISO BE  I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Production  I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, méthodes de production  • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les seme	BE-BIO-05.056-0000846.2024.001    Copérateur   Copérateur	BE-BIO-05.056-0000846.2024.001    Opérateur   Groupe d'opérateurs	BE-BIO-05.056-0000846.2024.001		

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	mologique et	a i etiquetage des proc	auts biologiques						
	II.1 Répertoire des produits								
nes	Nom du produit	Code de la nomenclatu (CEE) n° 2658/87 du Co champ d'application d	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
cifiq	Mélange céréales	10 CEREALS		Biologique					
spé	Triticale	10 CEREALS		Biologique					
atifs									
cult	II.2 Quantité de produits								
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.3 Informations sur les terres								
<u>ś</u> me	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
i. É	Adresse ou géolocalisation Act	Description de l'activité ou des activités	vicáce à la partic I						
tie I	Auresse ou geolocansation Act	tivité Opérateur	point 5	visees a la partie i,					
Par	Bonnerue 15 6800 Libramont-Chevigny Pro	oduction	Production de céréales						
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	0		lac/prodcert/scope_pdf/262-PROD.pdf						
	Y Y								
	II.9 Autres informations	Y							